

Département
de la MOSELLE
Arrondissement
de SARREBOURG

Commune de REDING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022/09

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 14 mars 2022 à 19H30
A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils

CONSEILLERS EN
FONCTION : 19

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 17

Membres Présents : M. Denis LOUTRE, M. LEYENDECKER Gérard, M. LAUCH Christian, M. ROTH Jean-Claude, M. DIDIERJEAN Philippe, M. MAZERAND Denis, M. HENRY Jean-Marc, Mme FROEHLICHER Martine, Mme DITTLY Valérie, Mme SEYER Sylvie, Mme GROSSE Isabelle, Mme BARBIER Nathalie, M. RIESE Alexandre, Mme BOURGEOIS Elisabeth, Mme SCHWEY Josiane, M. UNTEREINER Alexis, Mme MARCHAL Laurence,

Membres absents excusés : M. GROSSE Olivier, Mme FISCHER Karine

***GROUPEMENT DE COMMANDES FUS@É – AUTORISATION DE
COMMANDES ET DE DEMANDES DE SUBVENTION***

Il est rappelé au Conseil Municipal sa décision n° 2020-39 en date du 27 novembre 2020 d'adhésion groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

A présent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre ou nos école(s) (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le

ID : 057-215705666-20220314-2022_DCM_09-DE

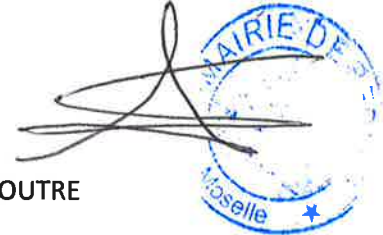
Art. 1 : d'autoriser M. le Maire à signer tous les commandes de matériels et équipements numériques pour nos établissements (travaux de câblage, salles interactives, classes mobiles, bureautique) à disposition par le groupement de commandes Fus@é,

Art.2 : de solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune

Art. 3 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 15 mars 2022

Le Maire de Réding



Denis LOUTRE